

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse-Ville.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion, subséquente 6 deniers courant.
Dix lignes et au-dessous 3s. et 8 deniers courant pour chaque insertion subséquente.
Au-dessus de dix lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente.
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!!!



ODE, SOUVENIRS D'UN POLONAIS.

Le jour, au loin, blanchissait l'horizon ;
Le labourer sortait de sa chaumière,
Et le troupeau bondissant au vallon,
Paissait, déjà, la verdure légère.

Le Sarmate était là ; le front courbé d'ennui,
Il voyait à regret s'enfuir l'ombre des nuits.
A ses yeux la clarté renouveauit l'outrage,
Qu'imprimait sur son front le joug de l'esclavage.
O ma patrie patric où donc est ta splendeur ?
Le barbare, dit-il, ne craint plus ta puissance.
Comme un lion, brisé par la douleur,
Tu meurs sans te venger de sa lâche insolence.

Naguère encore, le guerrier de Wilna
Sur la tête des rois faisait brandir sa lance ;
Les plaines de Madrid, les flots de Moskowa
Diront longtemps son nom et sa vaillance.
Son coursier, hennissant aux portes des palais,
Troublait, impunément, le sommeil des monarques,
Et l'astre aux tyrans dérobait son trépas,
Conduisait au Kremlin le brave Polonais.

Mais qu'il fut court ce jour de gloire !
Les firmans ont, dans nos lauriers,
Détruit le fer sanglant de la victoire
Donnant à d'illustres guerriers.

Les rois ne tremblent plus à la voix de leur maître
Des débris de son sceptre ils ont armé leurs mains.
Et fière du trône où le sort les fit naître
Ils foulent sous leurs chars le reste des humains.

Depuis ce jour au barde solitaire
La liberté n'inspire plus d'accents,
Sa lyre s'est brisée, et la corde légère
Ne pousse que des gémissements.

Mais n'entendez vous pas sous le soc qui résonne
Mugir l'acier qui fit trembler les rois,
Des casques et des fers, des débris de couronne,
Au labourer pensif rappellent nos exploits.
Ici, dit-il, tombaient ces héros de l'histoire ;
Toujours pour la patrie, ils bravaient les combats
Plus loin, Poniatowski s'engloutit dans sa gloire,
Et l'astre aux tyrans dérobait son trépas.
Hélas ! de la Pologne il était l'espérance.
En vain, elle revait son antique puissance,
Tout, espoir, liberté dormant dans son tombeau,
De la patrie en lui, s'est éteint le flambeau.

Dors en silence ô héros magnanime,
L'histoire en pleurs a célébré ton nom.
Et les neuf Sœurs au céleste vallon
Le célébraient dans leur concert sublime.

Heureux le Polonais qui dans ces jours de deuil,
Avec l'esquif disparut dans l'orage.
Il n'a point vu son front oublier son orgueil
Et se courber sous un dur esclavage.

Sa tombe est là ; dans ces champs immortels
On résonnait la foudre des batailles.
Des héros ont pleuré sur ses restes mortels ;
Le tambour répondait au chant des funérailles.
Sa tombe est là ; le triste voyageur
Regarde avec respect la pierre qui la couvre ;
Et sous l'herbe penchée et que sa main entr'ouvre
Il lit un nom qui fut fidèle à la valeur.

Dependant à Warsaw le coursier des barbares,
En paix, foulent les champs où dorment nos yeux
Et l'air répond aux lugubres fanfares,
Que le Cosaque altier exhale dans ces lieux.

Pleure ô Pologne abandonnée !
L'espoir a déserté ton cœur.
Et la cruauté destinée
Comble ta coupe de douleur.

Mais la nuit de son aile immense,
A tes yeux dérobe le jour.
Paix, ta voix trouble le silence
Et le Baskir veille à la tour.

Crains d'exciter trop sa colère,
Les pleurs blessent l'œil du tyran,
Il hait le cri de la misère
Qu'arrache un joug intolérant.

En proie aux étrangers perfides,
Gémissent tes fières cités.
Vais biller dans leurs mains avides
Les fruits de tes champs dévastés.

Comme la fille d'un village
Que l'incendie a dévoré,
Tu cherches en vain l'héritage,
Que ton sang avait consacré.

Pleure ô Pologne abandonnée,
L'espoir a déserté ton cœur,
Et la cruauté destinée
Comble ta coupe de douleur.

La Sarmate chantait, ainsi, dans son délire.
L'hymne de la douleur rés onnait sur sa lyre.
De ses tristes pensées, en vain, troublant le cours,
Les maux de son pays le poursuivaient toujours.
Ah ! si l'astre du jour des portes de l'aurore,
Revoyait au château sur les lambris qu'il dore,
Ces armes, autrefois fatales au tyran,
Que mes yeux baignaient dans le sang ottoman ;
J'y trouverais écrit par la main d'un autre âge,
Tout pour notre patrie et mort à l'esclavage.
Mais l'orage a détruit ces restes glorieux,
Sous Praga s'est brisé le fer de nos ayeux
Hélas ! ce jour fatal vit tomber ma patrie !
A peine arrache-t-elle une larme attendrie,
Au polonais courbé sous le poids de ses fers ;
Comme au mourant pour lui ce nom n'est plus qu'un
Qu'un espoir mensonger alimente et prolonge [souge
Semblable au mirage des déserts.

Mais quel chant glorieux vient frapper mon oreille ?
Ah non !... mon cœur s'est trop nourri d'illusions...
Cependant, je la vois, la Pologne s'éveille,
J'entends partout retentir les clairons.

Des cris de joie et des chants d'allégresse
Des Jagellons annoncent le retour,
Et la Pologne allait dans son ivresse
Au temple saint célébrer ce grand jour.

L'ange du ciel, dans son harmonie,
Et le prêtre à l'autel levant les mains aux cieux
Brûlait l'encens offert pour la patrie ;
Partout les Polonais rendait hommage aux Dieux.
Paix aux héros qui dorment dans la tombe ;
Leur astre brillera dans l'immortalité.
Pour son pays honneur à celui qui succombe ;
Dieu le reçoit dans la félicité.
L'ange terrestre a dit : Warsaw brise ta chaîne
Devant nos fers vengeurs s'est enfié le tyran ;
Et les débris de son sceptre insolent
Surnagent dans le sang des guerriers de l'Ukraine.

Il règne encore notre drapeau ?
Sorti glorieux de l'orage,
Sois nous dans ce jour le plus beau
L'arc-en-ciel qui brille au nuage.

Mille ans ont consacré ta gloire et tes exploits ;
Tu fus des ennemis le signe d'épouvante,
Et Sobieski, te suivant autrefois,
Renversa le croissant sur la pleine sanglante.

Ah qu'il est beau de voir l'astre des jours,
Dans tes plus d'or réfléchir la lumière
L'aigle aux regards perçants planant au Belvé-
Efléure encore le faite de ses tours. [dêre,

Il est donc arrivé ce jour promis au monde,
La liberté revient délivrer ses enfants.
Monarques orgueilleux, tremblez la foudre gronde
Il est passé le règne des tyrans.

Déjà les cris de la victoire
En roulant dans les airs échauffent les soldats,
Polonais cessez vos combats
Et n'ayez plus qu'un chant de gloire.

Vieux héros de Praga lève toi du cercueil ;
L'aigle de la Pologne anime ta poussière,
Dans les murs de Warsaw regarde avec orgueil
Tes enfants couronnés poursuivent ta carrière

Et sur vos glorieuses tours,
Faire parler encor vos magiques tambours.

Chante à toi Pologne immortelle !
Ce jour de gloire et de splendeur ;
Jamais une palme plus belle
Brilla dans la main du vainqueur.

En vain, une ombre passagère,
Convrit ton front majestueux,
Du tyran le règne éphémère
N'était qu'un rêve soucieux.

Comme la foudre dans l'orage
Frappa le cèdre audacieux,
Tu brisais au jour de ta rage
Du tyran le trône orgueilleux.

La liberté propice à couronner vos armes.
Fils de Warsaw, gloire à votre valeur !
Et le sombre Calmouk qu'emporte la frayeur,
Va semer au lointain la fuite et les alarmes.
Partout les voix en chœur ébranlent les vallons ;
A l'ombre de l'ormeau vont danser les bergères ;
Et les richesses dans leurs processions
Frappent le ciel de leurs chansons guerrières.

Mais silence un bruit sourd gronde dans
le lointain...
Où c'est le flot qui mugit sur la rive...
O barde tu t'émeus ; pourquoi tremble ta main...
Sur la corde plaintive ?

Quel fantôme, dit-il, vient de paraître au nord ?
Un nuage enflammé reflète au loin sa lance.
Et l'ourse en rugissant voit ses étoiles d'or
Verser des flots de sang sur l'impyrée immense.

Aux armes Polonais ! sur les hortes du Czar ;
Mais leur nombre est égal aux feuilles des montagnes,
Braves lanciers déployez l'étendard
Ma lyre vous suivra pour chanter vos campagnes !

Ostrolenka... dit le baskir,
Soudain s'avança le barbare.
Guerrêts son sang sut vous nourrir.
Le ciel en fut-il moins avare ?

Pour nous ce jour fut glorieux ;
Mais que nous coûte sa victoire.
L'élite de fils courageux,
Pologne, a trop payé ta gloire.

Comme les vagues de la mer
Se précipitent sur la rive.
Le calmouk brandissant son fer
Inonde l'arène plaintive.

Où seul le nombre t'accabla
Sarmate, fils de la vaillance.
En vain, ton courage ébranla
Le Moscovite et sa puissance.

Le Calmouk sur Warsaw jette un oeil irrité.
Dans ses derniers remparts combat la liberté.
O liberté chérie, astre de la lumière

De ton auguste autel profaner les débris ?
L'implacable destin est-il sourd à tes cris ?
Mais hélas, c'en est fait ; l'Europe l'abandonne.
Des barbares du nord la voix d'airain résonne.
Warsaw, fière Warsaw ! victime offerte aux Dieux,
Tu portas au bûcher un nom pur, glorieux.
Le sang de Sawisky canonisa ta cendre.
Dormez restes sacrés dans la nuit des tombeaux,
En pèlerins, un jour l'on verra les héros
De cent lieux divers y descendre.

Barde éveille encore tes chants ;
Que l'aube gronde sur la lyre ;
Emprunte les gémissements,
Des flots que l'orage déchire.

La foudre éclate sur les monts ;
Le brouillard fait devant l'orage ;
Dans l'air sifflent les aguillons
Qui répondent à ton langage.

Dieu serait-il sourd à ta voix ?
Reconnais ces signes terribles.
La mort de son fils autrefois
Troubla les éléments sensibles.

Il brisa le joug de la mort,
Il domia toute la terre ;
Tel, Pologne vainqueur du sort,
Tu renaitras de ta poussière.

Cet espoir du triste exilé
Vient adoucir la souffrance,
Il dit : Dieu pour nous a parlé
Et sa main tient notre vengeance.

Barde qu'attendrit le malheur,
Pour ces chants nourris ton délire ;
Un jour le Sarmate vainqueur
De fleurs couronnera ta lyre.

F. X. GARNEAU.



ECONOMIE RURALE.

ALIMENS
Fabrication du fromage connu en Angleterre sous le nom de double Gloucester.—Il est essentiel de se procurer une bonne présure. On la prépare ainsi qu'il suit ; on prend l'estomac d'un veau qui vient d'être tué ; après avoir séparé le caillé qu'il contient, on le nettoie en dedans et en dehors avec du sel ; on le laisse écouler pendant quelques heures ; ensuite on le coupe après avoir mis dedans deux cuillerées à bouche du meilleur sel, ou bien on l'étend, après l'avoir salé, sur un morceau de bois, ou mieux encore, on le conserve dans la saumure. Lorsqu'on veut s'en servir, on coupe un morceau qu'on met tremper le soir jusqu'au lendemain dans quelques cuillerées d'eau chaude. On presse le liquide qu'on y verse dans le lait. On prend le lait immédiatement au sortir du

pis de la vache, on le passe à travers un linge ou un tamis, on le verse dans un baquet capable de contenir la quantité de lait nécessaire pour faire un fromage de la grosseur désirée.

On prend ensuite du rocou que l'on se procure chez les épiciers droguistes ou marchands de couleurs, on le met dans un morceau de mousseline fine, et l'on fait un nouet qu'on plonge dans le lait, puis on l'agit jusqu'à ce qu'on ait obtenu la teinte ou la couleur qu'on veut donner au fromage.

On jette dans le lait une quantité de présure suffisante pour opérer la coagulation ou le caillé ; un ponce carré pour 50 kil. de lait ; on le laisse en repos jusqu'à ce que le fromage ou caillé soit bien formé, et qu'on puisse le couper ou briser avec un couteau de bois ou à lame d'acier comme ceux pour le papier et le séparer du petit lait ou la laitée avec une écumoire ; on coupe le caillé en morceaux d'un pouce carré ; on l'enveloppe dans une toile ; on le place dans une large passoire de bois dont le couvercle entre sans frottement ; on charge le couvercle d'un poids de cinquante livres, pour presser modérément le fromage qu'on tient devant un bon feu ; au bout de quinze à vingt minutes on retire le fromage, on le coupe en morceaux plus menus que précédemment ; on le remet dans la passoire pour le presser de la même manière ; on le retire après vingt minutes, et on répète la pression une troisième fois.

On enlève le fromage, on le met dans un baquet ou autre vase, on le réduit en morceaux aussi menus que pour donner à manger aux oiseaux ; on se sert à cet effet d'un couteau à lame qui rend l'opération plus prompte et plus facile. C'est alors qu'on sale le fromage. On mêle le sel exactement à la dose qu'on juge convenable. On l'enveloppe après dans une gaze fine préparée pour cette opération ; on le met ensuite dans une forme et on le place devant un poids de cinquante livres dessus ; on le soumet encore à la presse en ayant soin de le retirer de temps en temps pour lui donner un linge sec. Lorsque la pression étant continuée la gaze sort sèche, c'est un indice qu'il est assez pressé. Il serait avantageux d'avoir plusieurs presses, afin de laisser le fromage se ressuyer pendant deux jours ou plus. Si le dernier linge est d'un tissu fin et serré, et que, après l'avoir trempé dans l'eau chaude, on le torde avant d'envelopper le fromage, il formera une croûte plus lisse et plus ferme.

Lorsque le fromage est sorti de la presse, on le laisse sur un plancher passablement sec ou sur des tablettes ; le premier est peut-être préférable parce qu'il ne dessèche pas le fromage aussi promptement ; on retourne le fromage tous les jours dans les premiers temps, et on le frotte avec un linge sec ; lorsqu'il a pris de la fermeté, il suffit de le retourner et essayer deux fois par semaine.

Pour éloigner les mouches, les empêcher de déposer leurs œufs et engendrer des vers, on est dans l'usage de frotter le plancher ou les tablettes avec des feuilles de sureau ou de laurier fraîches.

La quantité de rocou est de 4 onces pour dix fromages, du poids de 4 à 5 livres chaque ; la dose de sel est d'environ 8 ou 9 onces.

Ce procédé est extrait des Transactions de la Société de la haute Ecosse, qui a décerné le prix à l'auteur. MASSON FOUR.

Manière de faire la petite Bière.
Prenez un baril de 5 gallons, défoncez le d'un côté, et mettez y un robinet (champlure) de cuivre à peu près à 3 pouces de l'autre fond. Dans ce baril mettez trois quarts de farine de froment ou de seigle, moulu grossièrement comme pour distiller. Versez là-dessus environ trois quarts d'eau bouillante, ajoutez y une livre de miel, de sucre ou de melasse, et une tasse à thé pleine de gingembre ou d'épices moulues. Remuez tout cela ensemble et ajoutez y 3 gallons d'eau échauffée jusqu'à 75 ou 80 degrés. Ajoutez environ 1 quart de levure de bière en fermentation, remuez le tout ensemble et placez le au soleil. La fermentation suivra immédiatement et continuera tout le jour. Le lendemain la bière sera claire, on la mettra en bouteilles et au bout de 24 heures elle sera bonne à boire. Au moyen de ce procédé, on peut avoir une excellente boisson de ménage.

PRÉPARATION POUR GARANTIR LES PLAIES DES ARBRES, ET POUR COUVRIR LA COUPE DES BRANCHES NOUVELLEMENT GREFFÉES.
On prend parties égales d'huile de poisson et de poix-résine, que l'on fait fondre ensemble. On applique cette espèce d'onguent à froid avec un pinceau. Cette composition est employée avec beaucoup de succès en Bretagne. Elle a le grand avantage qu'elle ne se fend jamais et ne laisse aucun passage à la pluie ou au vent, causes ordinaires du dépérissement des scions ; elle est plus expéditive et plus propre que l'enduit des terres grasses. Au lieu d'huile de poisson, on peut également employer les huiles de noix, de faine, de colza, de lin, d'olive,

en un mot toutes les huiles douces, elles produisent le même effet.

MOYEN PROPRE A FAIRE RAPPORTER DU FRUIT AUX VIEUX ARBRES.

Un propriétaire anglais avait dans son jardin de vieux pommiers qui ne produisaient plus de fruit. Pendant l'hiver, il prit de la chaud vive qu'il détrempa dans l'eau, et avec un pinceau il en appliqua une couche sur ses vieux arbres. Il en résulta la destruction des mouches et insectes ; la vieille écorce tomba et il lui en succéda une nouvelle. La plupart d'entre eux reprirent une telle vigueur et une telle apparence de jeunesse qu'ils paraissaient n'avoir pas plus de vingt ans.

MANIERE DE DISPOSER LES POMMIERS EN PLEIN VENT.

Ayant visité dernièrement le jardin d'un célèbre cultivateur, je vis avec beaucoup de plaisir une manière de disposer les pommiers en plein vent qu'il a adoptée depuis peu. La tige de ces arbres a six pieds d'élévation, et de son sommet, les branches âgées de trois ou quatre ans, s'étendent presque horizontalement dans toutes les directions, à quatre ou cinq pieds du centre. Autour de l'arbre, à trois pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par des ficelles ; ainsi elles forment une courbe bombée par le milieu, dont l'extrémité supérieure part du centre, et l'inférieure se rapproche du bas de la tige, à peu près à quatre pieds du centre, et peut-être à quatre pieds de la tige et à deux au-dessus du sol, un cercle est fixé sur des supports. Les branches sont courbées vers le cercle et y sont attachées par

date du tems du roi Dagobert... et sa logi- que !!

Vite au fait... Le public pourrait absolu- ment se passer de la connaître, mais il est toujours utile de prévenir les électeurs contre les grossiers, mais capiteux artifices de cer- taines personnes, qui abusent brutalement de leur confiance... Pourquoi a-t-on excité ma bile ?

Un homme part avec assurance de la porte de l'église, suivi d'une clique qu'il alcu- rée et trompée par le pompeux étalage de prétendus services... services ! Il se cric au lieu destiné aux candidats. On prie "Mr. Roy, Mr. Roy"... Le juge de paix élève la voix et dit : "si Mr. Roy est pré- sent, qu'il avance"... Mr. Roy prend sa place alors et seulement alors. Qu'on juge maintenant entre D. E. F. et A. B. C.

Des personnes respectables ayant l'hon- neur public à cœur, ont donc présenté Mr. Roy ; elles désiraient qu'il fût leur commis- saire pour ponts et chemins, et elles rejeta- ient l'autre candidat pour certaines raisons particulières, connues encore une fois ici et ailleurs. Ce candidat, heureux malgré tout, n'avait un moment auparavant représenté Lucifer entraînant dans sa chute la troi- sième partie des étoiles !—cette comparaison vaudra peut-être bien la mouche et le bœuf.

Mais comment donc a-t-il dupé tant de monde ! le voici :

1o. Un mandiant, par son impulsion (de Mr. Turgeon, qui s'est présenté ou non, ce n'est pas ce dont on se soucie,) a parcouru les concessions disant que la paroisse serait perdue, si le susdit Mr. Turgeon n'était pas élu !! 2o. Mr. Turgeon, qui n'a pas cabalé, pas du tout, s'est vanté qu'il serait élu, quand même il amènerait au poll tous les quêtés de St. Gervais. Il a réussi, ils y sont venus... belle préférence !! 3o. Un officier de milice bien qu'il n'a pas voté pour Mr. Roy, parce qu'on lui a fermé la bouche, en lui faisant charroyer l'engrais de ses patates... tout le monde n'a pas d'ar- gent. 4o. enfin le comble de l'effronterie ! le mandiant, soudoyé, a répandu dans les concessions que si Mr. Roy était élu commis- saire, une prison serait aussitôt élevée dans la paroisse, et ce aux dépens des habitants ! Les deux choses sont très déplaisantes. — &c. &c.

Pour la dernière fois. — Les attaqués et auecs y gagneront.

X. Y. Z

ANGLETERRE.

COUR DU BANC DU ROI.

Cully officier de Police. — Le solliciteur général, dit qu'il avait fait motion hier, pour que l'enquête en question fut portée par certiorari devant cette cour; ce qui avait été fait. Il faisait motion aujourd'hui, qu'elle fut biflée pour cause d'insuffisance. Le jury avait reconnu les faits qui exigeaient une conclusion différente aux yeux de la loi, de port d'armes justifiable... fait un rapport de (manslaughter) ou de meurtre simple; c'est pourquoi il de- vait faire motion pour demander l'ordre de la cour, afin de faire voir pourquoi l'enquête ne serait pas cassée.

Le Juge en Chef. — A qui le signifiera-t-on ?

Le Sol. Général. — On peut le signifier au coronaire.

Le Juge Littledale. — A qui encore ?

Le Sol. Général. — Il ne le savait pas, parce que le jury avait trouvé que Cully avait été tué par une personne inconnue.

Le Juge en Chef. — Et il a trouvé que c'é- tait un homicide justifiable.

Le Sol. Général. — Le coronaire peut s'op- poser à la cassation de l'enquête, il était né- cessaire de lui donner le pouvoir de la dé- fendre.

Le Juge en Chef. — Quel est l'objet de la motion ?

Le Sol. Général. — Que l'enquête qui était contraire à la loi, fut cassée. Le jury, mal- gré les meilleurs motifs était arrivé à une conclusion fautive, et elle ne devait pas res- ter déposée dans les cours de justice de Sa Majesté. L'enquête du coronaire, pour di- verses raisons, est admissible comme preuve; et si une enquête était inexacte, il croyait que le coronaire avait le privilège d'en ap- peler au jugement de cette cour pour la faire déclarer non avenue. Il n'avait pas besoin de rappeler à leurs Seigneuries que plusieurs enquêtes avaient été rayées pour cause d'in- suffisance; et comme l'enquête portait en elle même le caractère de sa nullité, il pen- sait que la cour devait exercer sa jurisdic- tion dans un cas extrême, comme celui-ci.

Le Juge en Chef. — Je ne me rappelle pas d'avoir vu rejeter d'enquête, si ce n'est à la demande de quelque personne.

Le Sol. Général. — C'est ci, My Lord, est à la demande de la couronne.

Le Juge en Chef. — Quel est son intérêt ?

Le Sol. Général. — Cette enquête pourrait servir comme preuve, entre le roi et la per- sonne que la couronne poursuivait; et si son inexactitude était probable, il pensait qu'elle pourrait être portée devant leur Seigneurie afin de donner leur jugement sur icelle et la rejeter. Il ne pouvait pas y avoir de melius inquirendum, à moins que ce ne fut par ordre de la cour, ordonnant que le corps fut déter- ré et qu'une autre enquête fut faite.

Le Juge Littledale. — Dit que cela pour- rait être.

Le Sol. Général. — Mais non, sans une demande spéciale à la cour.

Le Juge Littledale. — Dit que cela pour- rait être à la cour de l'Échiquier.

Le Sol. Général. — Si l'enquête en ques- tion était exacte, il ne pourrait pas y avoir de melius inquirendum; et il croyait qu'on

avait le droit d'avoir l'opinion de la cour sur la cause d'insuffisance. D'après les faits, cette personne inconnue était coupable de meurtre; parce qu'il était clair que cet offi- cier de police avait été tué en remplissant les fonctions de connétable, et qu'il était en paix avec Dieu et notre Seigneur le Roi; et qu'étant ainsi une personne inconnue lui avait fait une blessure mortelle dont il était mort après.

Le Juge Littledale. — Il ne paraît pas que ce soit un meurtre volontaire; l'enquête dit seulement qu'il fut assassiné et qu'il mourut.

Le Sol. Général. — Le jury donne alors ses raisons; ce n'est pas parce que la per- sonne inconnue a été provoquée par Cully, mais parce que l'acte contre les tumultes n'a pas été lu, et que la proclamation, comman- dant au peuple de se disperser, n'a pas été faite. Et il avait rapporté cela, comme une raison de faire son rapport d'homicide jus- tifiable.

Le Juge en Chef. — Il n'y a pas un mot sur la conduite de Cully.

Le Sol. Général. — On ne dit pas que Cully ait fait un seul acte ou ait dit un seul mot qui put affaiblir le crime jusqu'à un meurtre involontaire ou homicide simple.

Le Juge en Chef. — Personne ne peut être tué justifiablement parce qu'une personne près de lui se comportait avec brutalité.

Le Juge Park. — Il est impossible de dire sur les prémisses, que cet homicide est ex- cusable.

Le Sol. Général. — Je supplie la cour de m'accorder un ordre afin de faire voir pour- quoi l'enquête ne serait pas rayée.

Le Juge en Chef. — Je désirerais voir quel- que chose de semblable.

Le Juge Park. — Je ne vois pas celui qui doit le faire; voir il n'y a personne d'intéressé.

Le Sol. Général. — Un homme fait un or- dre dans lequel il n'a point d'intérêt person- nel; il n'est pas rare de lui signifier la règle de cour afin de faire voir pourquoi cet ordre ne serait pas mis de côté.

Le Juge Park. — Lorsque l'on annule l'enquête d'un coronaire dans ce pays, l'on ne s'adresse à personne pour montrer la cause pour laquelle cela ne se ferait pas.

Le Sol. Général. — Je ne fais cela, je ne veux pas que l'on dise que je me suis rendu coupable de précipitation.

Après quelques instans :

Le Juge en Chef. — Dit qu'il n'était pas ici quand la motion fut faite hier, mais que la couronne la leur avait soumise. L'enquête portait visiblement en elle même le caractère de sa nullité—elle n'était pas suffisante parce que la conclusion ne s'accordait pas avec les prémisses—marchant d'après un principe général, et considérant l'intérêt que la cour doit avoir pour la vie de tous les ci- toyens, elle peut avec raison rejeter l'en- quête suivant la pratique des cours d'assises.

Le Juge Littledale. — Pensait qu'elle était inexacte—que le jury avait déclaré que Cully qu'une personne l'assassina et qu'il mourut—et le jury a trouvé que c'était un homicide jus- tifiable. Les prémisses ne pouvaient pas jus- tifier la conclusion à laquelle il est arrivé. La conduite de Cully aurait dû être plus éclair- cie; mais on n'en dit rien. C'est pourquoi il lui semblait que l'enquête n'était pas va- lide.

Le Juge Park était entièrement d'opinion que l'enquête était inexacte, parce que le jury avait trouvé que l'homicide était jus- tifiable et avait déclaré les prémisses qui l'a- vaient porté à cette conclusion, lesquelles ne justifient point leur rapport.

Le Juge Pattison était de la même opi- nion. L'enquête fut rayée.

(Morning Chronicle.)

QUESTION D'ALGER.

Le Times contient, au sujet de la question d'Alger, un article d'une étendue très consi- dérable dont nous allons donner une analyse suffisante :

Le journal anglais, après avoir reconnu la grandeur de l'expédition et la promptitude du succès contre cette puissance barbare qui avait bravé Charles-Quint et résisté, dans le siècle dernier, à une armée espagnole, dit que les moyens honteux dont les Bourbons se sont servis pour s'assurer les avantages de leur conquête, font plus que contrebalancer la gloire militaire de l'entreprise, et que la correspondance entre le ministère français et le ministère du duc de Wellington trahit une ambition déloyale, unie à une politique basse et perfide dont l'histoire moderne offre peu d'exemples. Ces expressions de haine détournée s'adressent non plus à la restauration, qui est à Prague, mais la France qui possède toujours Alger, et qui mé- prise la haine du cabinet anglais comme impuis- sante,

Dès le printemps de 1830, continue le Times, le comte d'Aberdeen fut naturellement conduit à s'informer si l'expédition avait d'autre but que d'obtenir une réparation. Il envoya à lord Stuart de Rothsay, alors ambassadeur à Paris, une dépêche du 5 mars, où l'on voit le passage suivant :

" Le changement probable dans la condition d'un territoire aussi important que la régence d'Alger par sa position géographique ne peut paraître indifférent au gouvernement de S. M., et rend très désirables pour lui quelques expli- cations au sujet des intentions du gouvernement français. J'ai communiqué ces sentiments au duc de Laval, et j'ai reçu de S. Exc. les assu- rances les plus positives des vues entièrement désintéressées du cabinet des Tuilleries au sujet de la disposition future des états algériens. Quoique S. Exc. ait écrit à son gouverne- ment de lui donner les moyens de nous faire une communication officielle à cet égard, j'ai cru nécessaire de vous charger de soumettre ce sujet si important à M. de Polignac. Il est probable que le ministre français désire nous donner toutes les explications que nous pour-

rons lui demander. L'union intime et la bonne harmonie qui existent entre les deux pays doi- vent nous porter à croire que le gouvernement français nous fera une confiance entière sur un sujet qui les intéresse tous les deux et dont les résultats pourraient produire de si importants effets sur les relations politiques et commerciales des états de la Méditerranée. "

Lord Stuart répond le 8 que le prince de Polignac s'est engagé à envoyer immédiatement au duc de Laval, ambassadeur français à Lon- dres, une réponse satisfaisante aux demandes de lord Aberdeen.

Cette réponse, qui est du 12 mars, portait en substance :

" Le gouvernement français a été forcé, par l'obstination du duc, d'augmenter ses préparatifs militaires, et S. M. a résolu d'y employer tous les moyens nécessaires pour assurer le succès. Si, dans la lutte qui se prépare, il ar- rivait que le gouvernement actuel d'Alger fût dissous, dans ce cas, M. le duc, le roi, dont les vues en cette circonstance sont tout à fait désintéressées, se concertera avec ses alliés pour aviser au nouvel ordre de choses qui devra être établi, au plus grand avantage de la chrétienté, et dans le triple but qu'on se propose. "

Dans une lettre à lord Stuart du 23 mars, lord Aberdeen convient que les explications sont satisfaisantes, quant aux causes générales et à l'objet de la guerre, mais qu'elles ne sont pas suffisamment explicites quant aux intentions de la France dans le cas de la conquête de la régence. Il se plaint qu'elles ne contiennent, aucun désaveu du projet de s'y établir d'une manière permanente, et s'étonne qu'il n'y soit pas question de la Porte, suzeraine du dey d'Alger.

Le Times fait ici remarquer que ce dernier argument devait bien avoir quelque valeur au- près d'un gouvernement légitime et auprès d'un prince dont le frère avait vécu en exil à Hart- well. Il ajoute que là est toute la duplicité des Bourbons. S'ils avaient été loyaux dans leurs déclarations verbales, ils n'auraient pas hésité à prendre l'engagement écrit de ne pas s'établir en Afrique. Le Times peut-il sérieusement faire un tel reproche aux Bourbons ? Ne sait-il pas que l'expédition n'était vue de si mauvais œil en France que par la crainte qu'on l'était qu'Alger ne fut rendu aussitôt que conquis ?

En répondant, continue le Times, à toutes les demandes d'une assurance officielle, qui se sont renouvelées presque chaque semaine pen- dant trois mois, le prince de Polignac donna tant qu'il voulut des désaveux verbaux de tout projet de conquête, mais il éluda toujours une déclaration formelle.

Le comte d'Aberdeen, dans une dépêche du 11 mai à lord Stuart, signale les contradictions du gouvernement français, et il conclut par ces mots :

" Ma demande d'une assurance officielle em- pêche tout autre mode de communication; et comme vous avez dû admettre une copie de ma dépêche à M. de Polignac, il n'est pas possible qu'il y ait eu quelque malentendu du côté du gouvernement français. "

" V. Exc. ne manquera pas d'attirer l'atten- tion sérieuse du président du conseil sur les promesses que vous avez reçues, et sur les engage- ments pris à diverses reprises, ainsi que sur la manière dont on entend les tenir. "

L'arrestation de Tahir pachà, envoyé turc, devant Alger, fut l'objet de nouvelles réclama- tions de lord Stuart, qui n'aboutirent qu'à des paroles en faveur d'aucun parti; la foule s'est retirée sans succès.

Enfin, après la nouvelle de la conquête d'Al- ger, l'ambassadeur anglais écrit à lord Aber- deen la dépêche suivante :

" Paris, 16 juillet 1830. " J'ai vu M. de Polignac quelques heures après le départ du dernier courrier. J'ai dit à S. Exc. qu'aussitôt que j'avais appris le succès complet de l'expédition, et l'accomplissement du projet que l'on avait formé, je venais lui offrir mes félicitations, dans la persuasion que l'on tiendrait les promesses faites à ma cour; et que nonobstant tout ce qui avait été dit et écrit à ce sujet, on ne profiterait pas du succès pour se refuser à l'exé- cution des assurances données au nom du roi de France; que l'expédition n'était entreprise que pour venger l'honneur national, et non dans des vues de conquête et d'agrandissement. S. Exc. m'a répondu qu'elle était prête à réitérer ses premières assurances, auxquelles des succès ré- cens ne sauraient engager le cabinet français à manquer. "

" Signé STUART DE ROTHSAÏ. (No. 16.) "

Le Times termine cette analyse des docu- ments officiels par les réflexions suivantes :

" Dans l'intervalle, que se faisait-il, ou plu- tôt que s'était-il fait sur la côte d'Afrique ? Bourmont avait déposé le dey, exilé la malice turque, déclaré les bey's d'Oran, de Constantine et de Titter tributaires de la France; projeté une expédition au mont Atlas pour visiter l'in- térieur, et publié une proclamation pour inviter des colons français à s'établir sur la côte d'Afri- que. Ainsi toutes les déclarations verbales du gouvernement français étaient démenties par son propre général; et les hommes félicites, que étaient alors à la tête des affaires, se félicitaient d'avoir ébloui un manque de foi formel. "

" Nous sommes fâchés d'être obligés de faire, dans cette honteuse affaire, un pas au-delà de l'expulsion des Bourbons; mais il est bien connu que Louis-Philippe s'est chargé de tous les engagements diplomatiques de ses prédécesseurs, ou se trouvait la réconciliation à tout projet de conquête en Afrique. Il existe une dépêche de lord Stuart qui conduit ces négociations du tems de Charles X et après l'avènement du roi-citoyen, dépêche où est rapportée l'entre- vue dans laquelle cet engagement fut pris. Qu'en résulta-t-il dans ce cas ? En lisant une brochure du maréchal Clausel, qui rempaga Bourmont immédiatement après la révolution de juillet, nous trouvons que ce général patriote avait des ordres positifs pour organiser Alger en colonie française. Il arriva à Alger le 2 sep- tembre, et il nous dit que peu de jours suffi- rent pour le convaincre que le territoire d'Alger deviendrait, dans les mains des Français, une colonie importante, suffisante pour indemniser la France de la perte de Saint-Domingue, et peut-être des immenses dépenses qu'exigeait la possession onéreuse de ses autres colonies. "

Le maréchal Gérard, ajouta-t-il, m'a informé que c'est à dire Louis-Philippe et le conseil ministériel ont appris avec un vif plaisir que j'étais obtenu des résultats inattendus, tels que la diminution de l'armée d'Afrique et la certitude de conserver le territoire d'Alger, avec l'espérance d'y fonder une colonie floris- sante. "

" Nous n'en dirons pas plus sur cette affaire pour le moment; nous avons prouvé la dupli- cité du gouvernement des Bourbons dans toute l'expédition d'Alger; nous n'en dirons pas à la France une colonie qu'elle a obtenue par de- fraude, et qu'elle ne peut conserver que par de- normes sacrifices. Nous sommes convaincus que le gouvernement français trouverait main- tenant peur sûr d'abandonner son onéreuse con- quête, et nous espérons que le monde profitera des pertes de nos voisins. Les colons français ne peuvent s'éloigner de plus d'un mille hors d'une forteresse ou d'un cantonnement sans cou- rir le danger d'être massacrés. Plus de 20,000 hommes seront nécessaires pour les protéger, et les revenus de la régence ne suffiront pas à une dixième des dépenses de l'armée. "

" Nous espérons que, par ces énormes sacri- fices, la civilisation s'établira sur la côte africain- en vue de l'Europe, et qu'elle s'étendra gra- duellement dans l'intérieur de ce continent, que maintenant nous essayons d'explorer par d'a- ventureses expéditions. Mais, quelque en soit le résultat, on n'oubliera jamais que les Fran- çais ont gagné une colonie, et l'Afrique les chan- ces de civilisation, par la duplicité et la perfidie la plus grande de la part du gouvernement des Bourbons. "

Cette conclusion est pitoyable. La haine stupide d'un mousse anglais pour le nom fran- çais perce à chaque parole du Times. Com- ment peut-on convenir : 1° que notre expédi- tion a détruit un foyer de piraterie qui infestait la Méditerranée; 2° qu'elle a jeté sur la côte d'Afrique des semences de civilisation qui doi- vent contribuer à l'exploration de ce beau con- tinent, et s'indigner de ce que ces avantages aient été obtenus par la duplicité des Bour- bons ? Envers qui les Bourbons avaient-ils usé de cette duplicité ? Envers les pirates d'Alger ? ou à l'égard de ce continent barbare, pour qu'une conquête européenne eût un bienfait ? Non, c'est l'Angleterre qui se plaint, et de quoi ? de ce que la France a fait sans elle et malgré elle une grande chose ? Il est possible que la colonie d'Alger nous soit long-temps en- core onéreuse; mais les journaux anglais ont pris le bon moyen d'attacher la France à cette possession, coûte qu'il coûte, c'est de la lui dis- poser. (National.)

Paris, 26 mai. — Il y a quelques jours, M. le général Lafayette et M. le comte Pozzo di Borgo assistaient à la signature d'un contrat de mariage. M. le général Lafayette, quelque peu parent des futurs époux, avait été appelé pour signer un des premiers. Le comte Pozzo avait été appelé immédiatement après. M. de La- fayette dit présenter la plume à l'ambassadeur de Russie. " Monsieur le comte, lui dit-il avec cette urbanité spirituelle qu'on lui connaît, voici probablement le seul traité que nous signerons ensemble. "

On lit dans le Temps,

" Ce qui existe, c'est l'anarchie organisée, moins la violence. Le roi ne règne pas, il gou- verne; le gouvernement ne gouverne pas, il ad- ministre à peine, il conspire contre les intérêts nationaux; les chambres ne dirigent point l'o- pinion publique, elles ne suivent pas non plus le ministère, elles ont abdiqué leur rôle de pouvoir politique, de crainte que ce rôle n'eût une funes- te portée; autour du roi, du gouvernement et des chambres, s'agitent, non point des partis, non pas même des coteries, mais des opinions à peu près individuelles. Il n'y a d'opinion gé- nérale en faveur d'aucun parti; la foule s'est retirée sans succès. "

" Il s'élève, sur le confins de la monarchie et de la république, une opinion qui tient pour la royauté, qui tient pour la dynastie, mais qui regarde le chef actuel de l'état comme un obstacle radical au maintien de l'un et de l'autre. Cette opinion lancée par le Messenger, encouragée par le National, et tournée en ridicule par la presse ministérielle, méritait un examen plus attentif. "

" Ainsi, pour tout remède à la situation, l'on nous propose l'abdication de Louis-Philippe en faveur du duc d'Orléans. Cette opinion ne manque certainement ni de hardiesse ni de fran- chise; toutefois nous ne croyons pas qu'elle ait le sort des idées qui saisissent vivement l'esprit public, et qui sont destinées à y laisser une trace profonde. "

" Le tems est passé où le bonheur des em-pires dépendait d'un seul homme; depuis que l'opinion publique est comptée pour quelque chose, le gouvernement, c'est tout le monde. "

" Sachons le reconnaître et le proclamer, le mal est moins dans le pouvoir que dans l'esprit public. Le gouvernement fait fausse route, parce que les chambres n'ont pas le courage de lui tracer une direction; et les chambres sont découragées, parce que l'opinion ne se soutient pas. Que veut-on cependant ! Nous ne sommes pas entourés de traites; seulement il n'y a que des aveugles partout. Le pays et les cham- bres ont d'excellentes intentions; seulement ils ne voient pas, dans l'état actuel de la société, où ces intentions doivent aboutir. "

" Ce que de mande le pays, ce que veulent les chambres, c'est qu'on les éclaire. Faites lire la vérité, et soyez assurés qu'il se formera un parti pour la porter de la presse à la tribune, et de la tribune au pouvoir. Qu'il vienne une do- ctrine, une conviction, un talent, un homme d'état enfin, et nous n'entendrons plus parler de toutes ces thèses sans solution. Quand le pays saura et voudra, il y aura un gouvernement, et ce gouvernement sera national. "

— On sait que les provinces de Shanse renfer- ment les hommes les plus opulents de la Chine. Les indigènes disent qu'ils ont de l'argent amon- celé comme des montagnes, et les principaux préteurs de canton appartiennent à ces provin- ces. Dans les dernières années de l'empereur Keaking, vivait dans le district de Tac Yoen Foe, une riche veuve du nom de Chun, qui avait un fils, et ce fils se livrait à toutes sortes d'ex- travagances et de débauches. Entre autres ab- tudes, ce Chinois avait celle du jeu d'échecs qu'il aimait passionnément. Mais l'échec, sur du carton ou du papier, n'est qu'un jeu d'assez maigre intérêt. M. Chun conçut une nouvelle idée; il fit arranger un grand salon, marqueté et disposé comme un jeu d'échecs, avec des ta- bles pour lui et ses adversaires. Pour les personnages des échecs, il acheta des esclaves qu'il habilla de différentes couleurs, et

il ordonna à ses femmes d'exécuter avec préci- sion au moindre signal, tous ses ordres, et de remplir les rôles de roi, de reine, de chevalier, de chevaux, de dauphin. Le grand joueur d'é- checs s'épargnait la peine de remuer les pièces. A un signal donné, les pièces se mettaient en mouvement, et sortaient. L'empereur eut avis de cet étrange jeu, et indigné d'être surpassé en luxe et en opulence par un de ses sujets, il feignit d'être très offensé de voir des esclaves jouer le rôle de personnages de l'échiquier. Il imposa à maître Chun une amende de 3,000,000 de taels, et il l'exila sur les bords du fleuve du Dragon-Noir pour la vie; il lui dit en l'en- voyant en exil qu'il devait se trouver encore trop heureux de conserver sa tête sur ses épa- ules. (Canton register.)

— Le bruit qui avait couru d'un projet d'alli- ance entre le duc d'Orléans et la princesse Vic- toria, héritière présumptive du trône d'Angle- terre, s'est changé en celui d'un projet de mariage entre le duc de Nemours. En effet, les lois britanniques ne permettraient point à l'héritière des trois royaumes de s'unir à un prince qui at- tendrait une couronne d'un autre côté, à moins que ce prince n'ôt d'abord renoncé à toutes ses prétentions continentales. Le duc de Nemours est donc dans une position meilleure que son frère pour s'allier à l'héritière du trône britan- que; mais, dans aucun cas, il ne deviendrait roi d'Angleterre, la constitution anglaise reconnoi- sant des reines, et excluant tout étranger, même l'époux de l'héritière du royaume.

— Le 30 Mai ont commencé, dans la Cham- bre de Communes, les débats sur la question de l'esclavage dans les Indes. L'orateur ayant laissé le fauteuil, Sir R. Vivyan fit un long discours contre l'abolition de l'esclavage. Il regardait cette mesure comme une des plus importantes qui eussent jamais été soumises à la considéra- tion de la Chambre; il regretta que les colons ne fussent point représentés pour la défense de leurs intérêts; ils n'avaient pas même la représentation indirecte qu'ils avaient auparavant. Le Parlement n'a pas le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'une colonie qui a une législature locale; on ne peut lui ôter l'autorité qui lui a été déléguée. Cette mesure serait rui- neuse pour la colonie, et les planteurs avaient été pris par surprise.

— On voit que la Chambre des Communes a refusé l'émanation d'un nouveau writ d'élection pour l'une des divisions de la province de Staf- ford, en remplacement de M. Littleton qui a accepté la place de secrétaire de l'Irlande. Les motifs de ce refus ne sont pas expliqués.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid du 13 mai, comme celles des courriers précédents, se bornent à nous tenir au courant du combat d'intrigues que con- tinuent à se livrer, autour du lit de Ferdinand, le parti de la reine et celui du ministre dirigeant. Il y a moins de quinze jours qu'on nous annon- çait le prochain triomphe du premier de ces par- tis. Il paraît qu'aujourd'hui la chance a tourné. Les ennemis politiques de la reine ont adroitement réussi à faire naître dans l'esprit de Ferdi- nand des soupçons jaloux. Par ce moyen, ils ont obtenu non seulement l'éloignement successif de tous les hommes qui la dirigeaient, tels que le comte de Párent, le duc de San-Fernando, le marquis de Casa-Irujo, mais encore le discredit et presque la détention de la reine elle-même. Il paraît que son royal époux la tient sévèrement en charte privée, et que personne ne peut l'abor- der, si ce n'est en présence du roi ou des argus dont il lui a fait une garde. Il ne manquait à la cour d'Espagne que ce dernier trait de ressem- blance avec le sérail de Constantinople.

Cette situation singulière a fait renaitre un projet dont on s'était occupé presque à la nais- sance de la jeune infante, celui de la marier avec le fils aîné de l'infant don Carlos. On pourrait ob- tenir à ce prix que ce dernier renoncât pour lui-même à la couronne, et l'on prévendrait ainsi les périls d'une guerre de succession. Fer- dinand, qui ne voulait d'abord entendre parler d'aucune transaction de cette nature, semblerait, dit-on, prêt à la proposer lui-même, dans l'im- quie but d'enlever à l'opinion libérale les chan- ces que lui offrirait la querelle des deux prétén- dants. Au reste, il ne faut pas espérer que son plan définitif soit connu avant la réunion des cortès d'été, convoquées pour le 30 juin prochain.

D'autres lettres de Madrid, de la même date, continuent à prédire la chute prochaine de tout le ministère de M. Zou-Bernudez. Comme ce serait une suite du jeu de bascule qui fait monter et descendre chacun à son tour, il serait fort possible, en effet, que la Gazette-officielle nous annonçât dans peu de jours un nouveau cabinet. Que peut-on prévoir et de quoi peut-on s'éton- ner dans un gouvernement qui marche tout entier au gré des passions ou des caprices d'un moribond ?

MEXIQUE.

" La goëlette Dorchester, arrivée de Vera- Cruz à la Nouvelle-Orléans, apporte des jour- naux mexicains du 14 juin. Nous y trouvons la nouvelle d'une tentative de révolution, com- mencée le 26 mai à Morelia, sous prétexte que la religion du pays était en danger.

Le général Arista ayant gagné les troupes de la division qui accompagnait le Président, le fit prisonnier, le 6 juin, à Jaqui; le même jour, dans l'espérance que le général Lemuz, qui commande l'Etat de Vera-Cruz, se joindrait à lui, il marcha contre Puebla, mais fut bientôt obligé de se retirer. Le général Santa-Anna s'échappa heureusement, le 9, d'une maison de campagne près de Cuatla et, dans la nuit du 12, arriva sain et sauf à Puebla.

M. W. Stone est mort le 9 à Vera-Cruz, de la fièvre jaune; cette maladie fait de grands ra- vages.

— Nous trouvons la lettre suivante dans un journal officiel :

BOGOTA, 13 juin, à 1 heure du matin. Le Président de la République vient d'arriver dans cette ville; il s'est échappé à 9 heures du soir de la maison de campagne de Buena-Vista, près de Cuatla, où les traitres l'avaient renfer- mé sous la garde de Unda et de Moreno.

J'ai l'honneur, etc.

Général LEMUZ.

— Une autre lettre dit qu'il était accompagné du lieutenant colonel Cardona et d'un domesti- que. L'écrivain ajoute : réjouissons nous de cet événement, qui éloigne de nous une horrible guerre civile, que déjà nos ennemis voyaient avec tant de plaisir. "

— Les traitres qui tenaient le général Santa-

Anna en leur puissance le menaçèrent de le mettre à mort, s'il ne signait l'ordre aux commandants de Mexico, de Puebla et de Vera-Cruz de leur livrer ces places : faites-moi fusiller, leur répondit-il, jamais je ne trahirai mon pays !

Mexico, 1er juin.—Les dernières nouvelles reçues de Michoacan annoncent que les insurgés s'étaient emparés de la prison de la capitale et s'y fortifiaient à la hâte. Le général Torres rassemblait des troupes à Zinapocuara pour marcher sur Morelia.

Dans l'Etat de Mexico, le gouverneur a été autorisé par l'assemblée législative à envoyer des secours partout où ils seraient nécessaires; la milice a été appelée sous les armes. Le lieutenant colonel Solorzano, député, s'est mis en marche contre Morelia, à la tête de 300 hommes. Les généraux Cortazar et Cuesta allaient se diriger sur Michoacan, avec environ 1,000 hommes chacun. Les mesures sont tellement prises, que si Escalada essaye de fuir vers le Sud, Alvarez lui coupera la retraite.

A Mexico, il y a eu environ 50 hommes qui se déclarent par cette révolution et ils furent enveloppés par 200 gendarmes et faits prisonniers; on en tua cinq ou six. Le 8 juin, le peuple en masse prit les armes aux cris de: Vive le Président et le Vice-Président!

Le général Mejia commande la division stationnée à Tacubaya et le général Arango, la fortifiée de Chapultepec.

Le colonel Gomez de Perote s'occupe avec activité de rassembler les forces non régulières de Jalapa, où règne toujours le plus vif enthousiasme pour le gouvernement.



QUEBEC :

VENREDI, 19 JUILLET 1833.

Le *Sylvanus*, Capit. Lawson, de Belfast, a apporté des papiers jusqu'au 3 juin, lesquels contiennent des nouvelles de Londres jusqu'au 31 mai au soir, ce qui fait un jour plus tard.

On regarde comme décidée la question du renouvellement de la Charte de la Banque.

Londres 31.—Les Journaux français et allemands reçus ce matin fournissent de nouveaux détails à l'égard de la conclusion du traité entre le sultan et Mehmet Ali.

Quelques Journaux rapportent que la Diète de Francfort a adressé une note à la confédération helvétique, la réquerant d'empêcher les Polonais de s'assembler en Suisse et d'y comploter. Les vaisseaux hollandais détenus en ce port, se préparent à partir, par suite du traité préliminaire récent. — *Journal de Plymouth.*

Le Marquis de Palmella, et trois bateaux à vapeur remplis de troupes ont laissé Falmouth mardi l'après-midi. Le vent était des plus favorables. L'esprit des officiers et des soldats était excellent.

Sir Edward Barner le Commandant en Chef des Indes a été rappelé en conséquence des difficultés qui sont élevées entre lui et le Gouverneur Général. Sir Colin Halkett Général de Bombay l'a été aussi. *Standard.*

Une souscription d'un penny a été ouverte à Waback, pour former un fond nécessaire à l'achat d'un vase, pour présenter à chacun des jurés dans l'enquête qui a eu lieu la semaine dernière sur Cully, l'officier de police. — *Stanford Mercury.*

Le second chapitre de l'ouvrage de M. LEBRUN intitulé "Le Canada avant la session" est consacré, comme son titre l'annonce, à passer en revue l'administration de cette colonie sous le gouvernement français. Il attribue avec raison la langueur de la colonie au monopole de Compagnies d'Européens, qui tour à tour en ont sucé la substance. Les spéculateurs étranger peu soucieux de l'avenir de ce jeune pays se hâtaient de tirer du présent le meilleur parti possible, pour jouir plus vite des fruits de leur agiotage; ils faisaient comme ces Indiens dont parle Montesquieu, ils coupaient l'arbre pour en avoir plutôt et plus facilement les fruits. On ne peut se rappeler sans le déplorer, le système de brigandage dont le berceau de cette colonie a été environné, et qui l'a fait végéter dans une enfance prolongée. Débarrassés des monopoles après la cession, la colonie fit des progrès rapides, et en 70 ans une population de soixante et quelques milles âmes s'est accrue jusqu'à un demi-million, sans aucune addition du dehors. Les nouvelles arrivées depuis quelques jours font craindre malheureusement pour l'avenir du pays ce qu'on y déplore dans le passé. Voilà le Canada menacé encore une fois du régime affreux des Compagnies de spéculateurs étrangers: la compagnie des terres du Bas-Canada, il n'y a plus de doute, va bientôt entrer en opération, et son coup d'essai va être la prise de possession de 300,000 à 500,000 acres de terre, dont elle disposera comme bon lui semblera, mais au plus grand avantage possible, vu que l'objet de cette compagnie, comme des anciennes compagnies de la Nouvelle France, ne sera pas d'établir le pays, mais de faire de l'argent. L'intention et le vœu de la Chambre d'Assemblée était de donner les terres pour rien, ou presque rien, à ceux qui voudraient entreprendre les pénibles travaux du défrichement, et c'est dans cette vue qu'elle a voté des sommes

immenses pour ouvrir des chemins dans les Townships. Cet argent est sorti de la bourse de chacun de nous, il a augmenté la valeur des terres incultes, n'était-il pas juste que le peuple, le pauvre défricheur, né ici ou ailleurs, profitât seul de cette augmentation de valeur? Le gouvernement n'a cessé pendant longtemps de crier aux Communications Intérieures, aux facilités à offrir aux nouveaux colons qui sans chemins ne pouvaient pénétrer dans les forêts; il a crié tant et si fort, et ses cris paraissaient si raisonnables, avoir un but si utile, que nos représentants ont jeté en tous sens le contenu de la caisse, pendant plusieurs années consécutives, et sans l'épuisement de la bourse et la crainte d'une dette nationale, Dieu sait où ils se seraient arrêtés. Cependant leur libéralité a été telle que des routes dispendieuses sillonnaient maintenant les Terres Incultes du pays. Il n'y a pas moyen de se cacher maintenant que la Chambre d'Assemblée a manqué, à cet égard, de prévoyance; elle a fait le bien avec tout l'abandon de la bonne foi; elle ne pouvait penser que ces appropriations des deniers du peuple, tourneraient un jour contre l'intérêt du peuple, et que l'argent qu'elle dépensait alors ferait payer les terres plus cher au peuple, par la suite; et que l'argent qu'on retirerait de ces terres passerait entre les mains des officiers du gouvernement et serait distribué entre eux, sans le contrôle de la législature. Mais ce que la Chambre d'Assemblée ne pouvait prévoir, c'est qu'un gouvernement qui marquait tant d'intérêt pour l'avancement du pays et de la classe agricole; qui reconnaissait si gracieusement la liberté des représentants du peuple, à la fin de chaque session, pour avoir occasion de renouveler le compliment à la prochaine clôture, ce qu'elle ne pouvait prévoir, disons-nous, c'est que ce gouvernement, aussitôt qu'il aurait eu épuisé les coffres, livrerait le sol sur lequel le peuple aurait versé des sommes immenses, à des compagnies de spéculateurs étrangers. Ils étaient bien aveugles, bien coupables ces courtisans des Louis, qui livraient cette colonie à des agioteurs; mais il y avait chez eux plus d'ignorance et d'incapacité, peut-être, que de corruption. L'histoire au moins ne dit pas que le gouvernement ait jamais invité les colons à se cotiser pour bâtir des forts pour la traite; pour ouvrir des routes sur des terres incultes en leur donnant à entendre que ces travaux devaient être faits uniquement pour eux et les nouveaux émigrés, et que l'ouvrage une fois fait on ait vendu ces forts et ces terres à des compagnies de spéculateurs. L'effectuation d'un pareil plan était réservé à une administration britannique, à un siècle de liberté et de justice.

LORD GODERICH et après lui M. STANLEY vont associer leurs noms, dans l'histoire du Canada, à ceux des ministres de Louis XV. et de ses prédécesseurs. Ils ont été trompés, nous aimons à le croire, comme sur beaucoup d'autres points. Ils reculeront de surprise de voir leur charte, s'ils viennent jamais à connaître les circonstances sous lesquelles, ils l'ont octroyée. Puissent leurs yeux se dessiller avant que le mal et l'injustice aient imprimé à leur administration un caractère ineffaçable.

La GAZETTE DE QUÉBEC a remarqué que c'est le système qui règne maintenant dans les Etats-Unis à l'égard des terres incultes, où chacun avait la liberté d'en acquérir l'étendue qu'il voulait, bien assuré qu'on est que l'intérêt des acquéreurs les porterait à améliorer leurs nouvelles acquisitions. Mais il est bon de remarquer que c'est le gouvernement de chaque état qui fait maintenant ces ventes, et qu'il y a chez nos voisins une surveillance efficace, un moyen de remédier sur le champ aux abus qui pourraient se glisser. Il faut remarquer aussi qu'on ne donne pas non plus, que nous sachions, de chartes à des compagnies qui mettent les individus hors d'état de soutenir avec eux la concurrence; que là en un mot il n'y a pas de monopole, comme c'est toujours nécessairement le cas où il y a des associations puissantes. Le gouvernement général des Etats-Unis, convaincu de son incapacité de bien régir les terres de toute l'Union et de l'injustice qu'il y aurait à priver chaque état de la régie de ses terres, n'a gardé cette régie qu'aussi longtemps qu'il a eu besoin des fonds qu'il en retirait, pour payer la dette nationale. Bien différent, le ministère britannique s'obstine à régir des terres qui sont à mille lieues de lui; il les vend par chartre à des compagnies; il les donne à des favoris ou les leur vend à un prix nominal, et les gouverneurs ici refusent de communiquer la Chambre d'Assemblée aucun renseignement sur la recette et l'emploi des revenus qui en proviennent. Ce système est-il à comparer à celui que l'on suit dans les Etats-Unis?

La MINERVE recommande la formation d'une Compagnie Canadienne pour contrebalancer l'effet de la Compagnie Anglaise, mais à condition que cette première compagnie ne retirerait que l'intérêt de sa mise. Ce Journal ne voit-il pas que notre compagnie ne pourrait soutenir la concurrence, et qu'après tout ce serait toujours le même mal, avec quelques symptômes de moins? Les revenus n'en tomberont pas moins à la discrétion des officiers du gouvernement: c'en serait pas moins un privilège et un monopole, qui exclurait l'industrie individuelle. Non, point de compagnies, point de chartes point d'intermédiaires de spéculateurs natis ou étrangers entre le gouvernement et les individus. Mais s'il faut faire payer le peuple pour avoir le droit de défricher, d'améliorer les terres incultes, que la Législature au moins veuille à protéger le pauvre

colon contre l'avidité et la supercherie du grand propriétaire, et pour cela il faut qu'elle ait la régie des terres. Réunissons donc nos efforts sur ce point, c'est le point vital.

RETOUR DE L'HOTEL DIEU DE QUÉBEC.

Table with columns: Nombre de malades dans l'Hôpital, le 1er Avril, admis durant les 3 mois, déchargés guéris, do. soulagés, morts, dans l'Hôpital le 30e. Juin, catholiques, Protestants.

MALADIES ADMISES.

Table with columns: Fièvre continue, Inflammation des bronches, des poisons, des intestins, aiguë des foies chronique, do., Rhumatisme, Gastro Entérite, Erysipèle, Hémothorax, Diarrhée, Aménorrhée, Hydrocèle générale, du p. thoracique, Consomption, Maramé, Surdité.

MORTALITÉ.

Table with columns: Inflammation de p. mons, Consomption, Hydrocèle, Dysentérie, Maramé.

JOS. PARANT, Chirurgien. JOS. MORIN, Médecin.

TABLE MÉTÉOROLOGIQUE.

Pour le Mois de Juillet, 1833.

Table with columns: Jour, Thermomètre, Vents, État du Temps.

OBSERVATIONS SUR LA SANTÉ PUBLIQUE.

Le temps a été cette semaine bien variable et mauvais. Il a plu presque tous les jours; et dans les intervalles il faisait bon chaud, les vicissitudes dans la température se sont fait sentir d'une manière assez marquée. Les dérangements dans les fonctions digestives ont continué à prévaloir et l'on peut être décidé à dire cette semaine qu'ils ont augmenté en intensité. MM. les Drs. Fauchaud et Blanchet ont eu même vu quelques cas accompagnés de prostration subite des forces et de crampes dans les extrémités inférieures.

[De la Minerve d'hier soir.]

Notre avis nous emmène jusqu'à présent d'annoncer le retour en ce pays de M. Garneau, Notaire de Québec, qui étant allé en Europe il y a une couple d'années dans le but de s'instruire, a été pendant presque tout le temps attaché à l'honorable D. B. Viger agent du Pays en Angleterre, en qualité de secrétaire. Ce jeune monsieur, qui a eu ainsi occasion d'ajouter des connaissances variées à celles qu'il possédait déjà, a aussi visité la France. On annonce qu'il se propose de se fixer à Québec pour y exercer sa profession. Avantagusement connu dans le pays avant son départ et pendant son absence, par des essais et des morceaux de poésie qui témoignent un beau talent, M. Garneau, fort au fait d'ailleurs en matières de politique, ne peut manquer d'être par la suite un citoyen des plus honorables et des plus utiles du pays.

LISTE DES ÉTRANGERS.

At Hotel d'Albion depuis le 15 inclusivement. Count Portalis, M. C. J. Letrope, R. H. Appleyard, M. Phillip Hone, 2 Mlle. Callenders, M. J. Brooks et Boothe, J. T. Frost, S. C. Davis Mde et Mlle Lawrence, M. Fitch, M. White, M. Austia et 2 M. Mackeys, de New-York; Mlle Kane, M. H. Kilbourne, et J. T. Borion, Albany; F. H. Oliver, P. P. Pope, G. Brooks, Boston via Halifax; Mde. et Mlle Bradbury; Boston; M. et Mlle Loring, M. Donaldson, M. Corbett, M. Pike, Col. Marshall, Halifax; M. et Mlle Peddie, M. McCullosh, Montréal; M. Ferguson et sa dame. 2 M. Trotters, M. Wenair, sa dame

et sa fille, de Philadelphia; M. Lindsay, d'Écosse; 2 M Benjamin, et Mlle Benjamin, New-York.

Prix Courant de Québec.

17 JUILLET, 1833.

Table with columns: Importations, Droits, Prix. Items include Rum, Jamaïque, gallon, Denerars, Sous le Vent, Melasses gallon, Café lb., Sucre raffiné, Cassonade etc. qt., Eau-de-vie Cognac gal., Bordeaux etc. do., Espagne etc. do., Gin, Hollande etc.

REMARQUES.

Précédents des Isles.—L'arrivée récente de plusieurs cargaisons tendra à faire baisser les prix et à tenir le marché languissant pendant quelque temps. Pour le présent nous ne voyons pas lieu à changer nos quotés. Le café est rare. Blé et Fleur.—Point de changement remarquable depuis nos dernières remarques.

MARCHÉ DE MONTRÉAL, 16 JUILLET, 1833.

FLUOR.—Il s'est peu de chose sur cet article, les acheteurs espèrent encore qu'il y aura une baisse d'ici à peu de temps. Il s'est vendu de la fleur fine du Canada à 29s, auquel prix ceux qui en ont paraissent disposés à vendre. Il a été vendu hier environ 600 quarts de Beche's Red Brand, à 35s 3d, livrables sur le quai. La quantité de fleur qui n'est pas pas considérable, dit-on.

CITÉ DE QUÉBEC.

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, le 18e. Juillet, 1833.

AVIS PUBLIC est donné que la Place de Marché située au nord de la rue St. Paul, est maintenant dans l'état requis par la partie des Règles et Règlements de Police du 19e. Juillet, 1832, qui y rapport, et sera ouverte au public, pour les fins mentionnées dans les dites Règles et Règlements, et sous les provisions de tels Statuts, Ordonnances et autres Règles et Règlements de police qui ont rapport aux Marchés de cette Cité depuis à compter du LUNDI, le CINQUIÈME jour d'AOUT prochain.

AVIS PUBLIC est de plus donné que l'autre partie des Règles et Règlements du 19e. Juillet, 1833, sus-mentionnés, qui a rapport aux autres Places de Marchés de cette Cité, aura son effet depuis et à compter du dit jour.

Suit un extrait des Règles et Règlements de Police relatifs aux Marchés, en date du 19e. Juillet, 1832, et auxquels il est référé ci-haut:—

Il est ordonné qu'ainsi qu'avis aura été donné dans les deux langues, dans les différents papiers-nouvelles imprimés et publiés dans cette cité, et en telle autre manière qui pourra être ci-après ordonné par aucune assemblée de chaque mois des magistrats ou aucune Session Spéciale de la Paix, ou aucune séance de chaque semaine des Juges de la Paix, que le qui maintenant construit en devant de la dite Place de Marché est achevé, et l'espace destiné pour la place du Marché est nettoyé, ouvert et prêt à servir de Marché public, aucune bête à cornes autres animaux, qui ne seront point emportés en charrettes, ni foin ni paille, planches, bardeaux, lattes ou autre bois, charbon de bois, chaux ou bois de chauffage emportés au Marché en charrette ou traîneaux, ne seront montrés ni offerts en vente, ni ne seront vendus sur aucunes des places de marchés dans les Hauts ou Basse-ville de cette cité maintenant établies sous peine d'une amende qui n'excédera pas cinq livres, courant, pour chaque offence, recouvrable contre la personne ou les personnes y contraignant, sur le serment d'une ou de plusieurs personnes dignes de foi, autre que le délateur, devant deux Juges de Paix dans leurs séances de chaque semaine ou hebdomadaires.

Etant par ces présentes ordonné et pourvu, que la dite place de marché sur la côte nord de la rue St. Paul comme susdit, sera, après qu'avis comme susdit aura été donné, la seule place de marché dans laquelle aucune bête à cornes, ou autres animaux, qui ne seront point emportés en charrettes, ni foin, paille, planches, bardeaux, lattes ou autre bois, charbon de bois de chauffage emportés en cette cité, ne seront montrés, offerts en vente ni vendus. Et il est de plus ordonné, que quand et aussitôt que les ordres susdits deviendront en force, opération et effet, les balances publiques et la machinerie pour peser, seront immédiatement transportées de la place du marché de la Haute-Ville où elles sont maintenant, à la dite place de marché proposée, dans la rue St. Paul.

Par ordre du Maire, JEAN LANGEVIN, Secrétaire de Ville.

A VENDRE PAR LES SOUS-SIGNÉS.

RUM de la Jamaïque, Sucre, &c. Vins d'Orporto et Sherry, en barriques et quarts, Moutarde en cruches, Sucre des Indes, &c. Aussi un assortiment général de toiles de Dundee, ficelle, cordages, &c. LESLIE, STUART, & Cie. Rue Champlain, 20 Juillet, 1833.

CITÉ DE QUÉBEC. BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, le 18e. Juillet, 1833.

RESOLU, Que M. THEOPHILE BAILLARD soit le seul Inspecteur de Grèves, Par ordre, JEAN LANGEVIN, Secrétaire de Ville.

A VENDRE, dans la paroisse du Cap-Saint-Jacques, un EMPLACEMENT de 1 1/2 arpent de long sur un de large, avec moulin à scie, très bien situé pour le commerce. Pour autres informations s'adresser à JEAN JACQUES LAROCHE, Cap-Saint-Jacques, 18 Juillet, 1833.

A LOUER et possession donnée immédiatement, cette grande maison en briques, rue Ste. Famille, No. 8, s'adresser au sous-sigé, No. 11, rue St. Joseph, C. D. PLANTÉ.

Le Dr. Frs. X. Drolet prend la liberté d'informer ses amis et le public de cette ville et des environs, qu'il a établi sa résidence Grande rue du faubourg St. Jean, No. 10, où il se propose de pratiquer comme Médecin, Chirurgien et Accoucheur. Il tiendra une Apothicairerie assortie d'articles habituellement demandés dans cette ligne. Québec, 16 Juillet, 1833.

N. B.—Le Dr. F. X. Drolet croit avoir le droit d'informer le public, qu'il a en sa possession une préparation thérapeutique qui dernièrement à Paris, a obtenu le plus grand succès dans la maladie de Poitrine.

AVIS.—Le comité de la Société des Agriculteurs Pratiques Britanniques et Canadiens, Visitera les fermes des membres et contributeurs de la société, les LUNDI et MARDI 23 et 24 courant. Le comité, cette année, a divisé les fermiers en deux classes, 1ère. messieurs agriculteurs, 2de. fermiers pratiques payant loyer, et leurs établissements seront visités en entier aussi bien que leurs fermes. Le comité se rencontrera chez Anthony Anderson, Esouyer, Hodley Lodge, Président de la société, à 6 heures LUNDI matin, 23 courant. Par ordre, DANL. McDONALD, Secrétaire. Rivière St. Charles, 12 Juillet, 1833.

NOYÉ SAMEDI dernier au fœlon, LOUIS LAMBERT, de la paroisse de St. Nicolas, battelier. Il portait sur lui, lorsqu'il est noyé des Colottes d'Étoffe de pays, veste de petite Etoffe bleue rayé, une chemise de petite Etoffe du pays un peu gris; les cheveux blonds, frisés. Il était environ 5 pieds pouces de haut et est âgé d'environ 23 ans.—On prie les personnes qui le trouveront d'en donner information à son père Capt. Ignace LAMBERT de la paroisse de St. Nicolas. Québec, 16 Juillet 1833.

A VENDRE—DÉFIANCE.

CHEVAL métis supérieur, âgé de six ans, sain d'haleine, de membres et de vue. S'adresser aux Etables de Hough, Québec, 16 Juillet 1833.

VENTES PAR ENCAN.

Seront vendus par le Sous-sigé, LUNDI 23 courant sur le quai de M. H. Dubord, rue St. Paul.

25 Tonnes Esprit Jamaïque, 20 do Rom Demerara, 70 do Rum des Isles sous le vent, 25 do Melasse, 7 Boucarts Cassonade supérieure, 15 Quarts, do do, 16 Sacs clox poivre, 10 Quarts vinaigre vin blanc, 8 Barriques d'huile flottant-marin, 122 Caisnes vitres différentes grandeur, 20 Quarts clox coupé de 2 et 3, 18 Sacs bouchons veloutés, 20 Quarts harem vend, 290 Caisnes harem boucarts de Digby, —AUSI— 6 Vieilles voiles, La vente commencera à UNE heure par MARTIN CHINIC, & C.

Québec, 19 Juillet, 1833.

Seront vendus positivement sans réserve, aux magasins desoussignés, SAMEDI 20 courant à UNE heure précise.

127 QUARTS Madère de Fayal, 10 barriques do do, 4 quarts huile de Loup-marin, 9 Caisnes Miroirs (plate glass), 3 quarts meilleurs verrerie de cristal de roche coupée en octogone, comprenant plat à deserts, salières, enciers à couverts argentés, &c. &c. —AUSI— 18 quarts Goudron de charbon, 16 barils meilleur blanc de plomb de Londres no. 1, 100 boites empois, 50 boites bleu, 35 quarts clox coupés, 20 boucarts verrerie. —APRES-QUOI— Un assortiment général de marchandises sèches. J. & J. M. FRASER. Québec, 17 Juillet, 1833.

apeaux, garnitures de chapeaux, meubles de ménage, &c. &c. Par W. D. DUPONT, SAMEDI prochain, le 20 courant, à UNE heure, au magasin de M. A. B. Wickstead, rue la Fabrique, haute-ville. Par ordre des créanciers.

TOUT son fonds de marchandises de prix la plus grande partie en caisses entières, étant un assortiment très étendu de— Chapeaux de castor de Jupp et fils, à l'épreuve de l'eau, noirs et drabs, formés à la mode Dito d'ivoire à superfins de Londres, dito dito ditto, Dito de soie et poil pour messieurs, dito, Dito imitation de castor fins pour hommes et jeunes gens, Dito communs pour ditto ditto, Dito ditto pour jeunes gens et enfants de différentes qualités, Dito de castor de dames, superfins, noirs et drabs, garnits et non garnis, Dito pour jeunes gens et enfants, ditto ditto Plumes noires et drabs Garnitures et rubans de chapeaux Lampes de magasin, &c. &c. Et à TROIS heures précises, le bail non échu de la maison et magasin, jusqu'au premier de mai prochain; possession à être donnée immédiatement, Apres-quoi, Les meubles de ménage, ustensiles de cuisine, &c. &c. Conditions—Au-dessus de £20 argent comptant; £20 et au-dessous de £50, 3 mois; £30 et au dessus, 6 mois, en donnant des billets approuvés, 13 juillet, 1833.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE. RUM des Iles sous le vent, Blanc, Melasse, Huile, et Harong de Digby. Rum de la Jamaïque.

H. DUBORD. Québec, 17 juillet 1833.

Coupage d'Assurance contre les Accidents du Feu et de la Vie, de l'Ouest de l'Ecosse.

LES SOUSSIGNÉS ayant été nommés agents Québec de la Compagnie d'Assurance contre les accidents du feu et de la vie de l'Ouest de l'Ecosse, préviennent le public qu'ils sont autorisés d'effectuer des assurances contre le feu sur les propriétés de toutes espèces situées dans la Bas-Canada; et aussi sur les bateaux à vapeur naviguant dans les rivières, ou entre aucun port ou ports dans la Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse ou Nouveau-Brunswick.

30 RODGER, DEAN & Co. Québec, 12 juillet 1833. Rue St. Jacques.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE. 15 Barriques Vinaigres à marinades, 100 Jambons, meilleure qualité, 20 Paniers Fromages Anglais, 60 Barils Beurre, 130 Barils Fleur, différentes qualités.

JOHN FISHER. 12 juillet, 1833.

PERDUE ou VOLEE, à bord du CANADA, SAMEDI soir, à 6 heures, une petite Boîte contenant VINGT LOUIS en argent, et pour un peu près la valeur de la même somme en bijoux, comprenant entre autres articles un collier de corail double, un simple do. des bagues, épinglette &c., et un chausson. Quiconque pourra donner des informations pour parvenir à la découverte des objets ci-dessus mentionnés sera généralement récompensé.

S'adresser à Québec chez Mlle. Dumoulin, rue St. George, aux Trois-Rivières chez le Col. Courval, à Montréal chez L. H. Lafontaine, Ecuier. 24 juin, 1833.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ, Curateur à la Succession vacante de feu MARIE VOISSE, veuve en premières noces de feu AUGUSTIN ALAÏE et en secondes noces de feu CHARLES VERMETTE, prie toutes personnes qui peuvent avoir à cette Succession de payer sans délai, et ceux à qui il est dû de lui présenter leurs comptes ou à Maître M. Tessier, Notaire, d'ici au QUINZE d'Août prochain, auquel tems le Soussigné distribuera aux Créanciers les deniers qu'il aura alors en mains provenant de cette Succession.

ETIENNE DE FOL. Québec, 15 Juin 1833.

MAGASIN DE CHAPEAUX, EN GROS ET EN DETAIL.

J. B. CORIVEAU, informé de la perfectionnement des Dames et de la mode de Québec, et de la mode en général, qu'il a transporté sa Manufacture de Chapeaux devant le marché de la Haute-Ville, et à No. 1, rue la Fabrique, ci-devant Hall, et qu'il y continuera son négoce, sous le nom et raison de CORIVEAU & HALL. Ils ont le plaisir de l'assortiment complet de Chapeaux supérieurs, fins et communs qu'ils auront continuellement en vente, et qui seront tous de la meilleure qualité et à l'épreuve de l'eau, rendra recommandable les nouveaux moyens qu'ils ont adoptés pour mériter la continuation de l'encouragement dont ils ont toujours été avoués. Ils auront aussi, et à l'ordinaire, des Chapeaux de jeunes gens et d'enfants, &c.

CORIVEAU & HALL. Québec, 10 Mai, 1833.

N. B. Chapeaux de toutes descriptions nettoyés, formés et façonnés, au plus court avis.

Tous ceux qui doivent à ci-devant J.B. CORIVEAU, payer à CORIVEAU & HALL Ils sont priés de payer immédiatement.

A VENDRE par le Soussigné et se dé barquant de la Barque Byker. 50 Tonnes Rum de Demarara, 18 Boucauts Sucre, ET AUSSI, 200 Quarts d'Huile de Loup-Marin, 100 Quart Harong d'Arichat.

F. BUTEAU. Québec, 27 juin 1833.—Rue St. Paul.

AVIS.—Les affaires conduites jusqu'au jour sous les noms et raison d'E. R. FABRE & Co. seront continuées par les soussignés sous ceux de Fabre, Perreault & Co.

E. R. FABRE, LOUIS PERRAULT. Montréal, 4 Juillet 1833.—St.

LIBRAIRIE CANADIENNE. LES SOUSSIGNÉS ont dernièrement reçu leur assortiment de Livres de France, comprenant les meilleurs ouvrages de Théologie et de Piété, avec quelques-uns de littérature choisie. Le catalogue général est sous presse et paraîtra très-incessamment.

Aussi.—A vendre, papier à écrire, à imprimer, à enveloppe, de bonne qualité, cahiers, livres de comptes, registres, faits en tous genres, d'après ordre, et promptement, toute espèce de fourniture d'école à prix modéré.

Ils viennent aussi de monter une Imprimerie qui ne le cède à aucune dans le pays tant sous le rapport de la variété que sous celui de la quantité des caractères. Ils peuvent maintenant exécuter, dans le meilleur goût, à court avis et à des termes raisonnables, toute espèce d'ouvrages typographiques, notamment : livres pamphlets, affiches, cartes d'adresse, invitation, funéraires, catalogues, blancs pour les Notaires et Avocats, &c. en français ou en anglais.

AVIS.—Toutes personnes qui doivent à la ci-devant Société de F. BUTEAU & Co, sont priés de liquider leurs comptes d'ici au 1er d'Août prochain, au soussigné qui est autorisé de régler les affaires de la dite Société, et toutes dettes qui resteront sans liquidation seront mises entre les mains de son procureur.

F. BUTEAU. 17 juin, 1833.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE. SAVOIR : 2,500 Quintaux Morne Sèche, 100 Quarts Saumon, 200 do Harong, 30,000 madriers d'Épinette, 10,000 do Pin, 200 Bardeaux.

F. BUTEAU. 17 juin, 1833. Rue St. Paul.

AVIS.—LA BIBLIOTHEQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE, conformément à l'ordre de la chambre à cet effet, sera ouverte au public comme à l'ordinaire, à compter du MERCREDI 1er mai prochain, jusqu'à nouvel ordre.

ET. PARENT, Bibliothécaire. Québec, 23 avril, 1833.

Le soussigné offre en vente à son établissement, Rue St. Paul, 2,000 Minots de sel de Liverpool, 2,000 Quintaux morne sèche, 200 do do, grande de sable, 400 Quarts de harrengs inspecté, No. 2, d'Arichat, 100 do goudron, 100 do bœuf, 50 do goudron de charbon de terre, 100 do Lard Prime Mess, ... ET AUSSI, 10 pipes 20 barriques et 20 quarts de Vin d'Espagne, Cordage, Ancre et Chaîne.

F.S. BUTEAU. 5 juillet, 1830.

Le soussigné vient de recevoir et offre en vente vases d'Eglise de toutes sortes. ... AUSSI, 2 christi d'Ivoire de neufpouces, 1 set petits chandeliers d'Autel argentés, 1 set do do métal, 1 set grands do do, 1 lampe d'Eglise plaquée de nouveau goût, 6 do métal do.

1 chappe de drap d'argent, Etols brochés en argent et en or, ainsi que de masses de toutes couleurs. croix pour chasubles brochées en argent et en or de toutes couleurs. ... AUSSI, 12 Ensensoires argentées, 2 Croix de Processions do, 2 do métal, 4 Crucifix d'Autel, 12 Navettes argentées, 6 ditto métal.

LOUIS DE LAGRAVE. A VENDRE chez le soussigné, Cloches d'Eglise de poids 100 à 700 lbs. Chandeliers de blanc de baleine, Chandeliers de cire, Cire blanche en palettes, Huile de blanc ballaine, Huile d'Olive, Huile de lin d'Angleterre double bonifie.

LOUIS DE LAGRAVE. 5 juillet, 1833.

A VENDRE ou à LOUER pour plusieurs années, propriétés de grande valeur, situées dans la Basse-Ville de Québec et appartenant au soussigné.

LA maison avec ses dépendances, qu'il occupe actuellement du côté ouest de la rue St-Paul bâtie dans le dernier goût et pouvant servir pour une hôtellerie, le principal corps de logis à 66 pieds de front sur 36 de profondeur et trois étages de hauteur; derrière se trouve une aile de 24 pieds aussi à trois étages qui joint le principal corps de logis à une autre maison de même dimension que la première, le tout formant un seul et même logement. Parmi les appartements il se trouve deux chambres de 38 pieds sur 20—trois cuisines et 50 chambres à coucher, aussi trois vastes caves, bain chaud et froid, par vapeur, bain d'aspersion et water closet, les dépendances comprenant une grande cour, une écurie capable de loger 25 chevaux, remises, hangar, et une bonne glacière. Cette maison est à proximité de l'embarquement des steamboats, et communique immédiatement avec la Haute-Ville.

Frs. BUTEAU. Québec, 22e mars 1833.

A Vendre par le Soussigné un grand assortiment de Vitre, en caisse et demi-caisse. SAVOIR :—17 x 12—16 x 12—16 x 11—15 x 11—14 x 12—14 x 11—14 x 10—13 x 10—12 x 10—12 x 9—11 x 9—10 x 8—9 x 9—9 x 7—9 x 8—8 x 7—7 x 6 1/2

B. LACHANCE. Québec, 14 Juillet, 1832.

Le soussigné tant en son propre nom qu'en sa qualité de légataire universelle et exécuteur testamentaire des dernières volontés de feu son époux DANIEL SUTHERLAND, Ecuier, en son vivant Député Directeur Général du Bureau des Postes dans l'Amérique du Nord, donne avis par le présent qu'elle a constitué la personne de GEORGE BARTHELEMY FARIBAUT, Ecuier, de cette Cité de Québec, pour être son procureur général et spécial avec plein et entier pouvoir de donner des quittances pour toutes sommes de deniers qui sont maintenant dues, ou qui deviendront dues ci-après à la succession du dit feu Daniel Sutherland, révoquant tous autres pouvoirs qu'elle aurait pu donner à aucune autre personne avant cette date.

Québec, 8e Juin, 1833. MAGARET SUTHERLAND.

DISTRICT DE QUEBEC. LES Habitants des Paroisses de ce District ou il n'a pas été convoqué des Assemblées pour décider pour ou contre l'élection d'un Commissaire des Chemins et Ponts, Pour le premier LUNDI de JUIN, quinze jours avant ce jour, selon l'acte passé à cette fin pendant la Session de la Législature de 1831 et 1832; ou dans les cas où telles Assemblées ayant eu lieu, les dits habitants ont refusé d'élire tel Commissaire, sont informés que le Bureau du Grand Voyer a été transporté au No. 3, rue Ste. Geneviève, Cap Diamant, où l'on doit envoyer toute communication relative à la Voierie, et tous ceux des dites paroisses qui pourront s'adresser au dit Bureau en l'absence du Grand Voyer, sont priés de s'adresser à S. Lelièvre Ecr. D. V. rue Haldimand, près du Palais de Justice, lequel leur donnera toutes les informations dont ils auront besoin. E. R. ANTROBUS, Grand-Voyer

7 juin, 1833.

A VENDRE par le soussigné, à moulanges françaises de qualité supérieure; aussi huiles de blanc de baleine et huile d'olive pour lampes.

LOUIS DE LAGRAVE. CHIRURGIE DENTALE PAR LE Dr. SPOONER. M. S. prie respectueusement ceux qui peuvent avoir besoin de ses services, de s'adresser à lui promptement, attendu que son séjour à Québec sera aussi court que possible. On le trouvera constamment à l'Hôtel d'Almon, jusqu'à 9 heures du matin et à une heure et demie de l'après-midi, mais rarement à d'autres heures.

24 juin, 1833.

MONTRE D'OR. A VENDRE chez le soussigné, une superbe MONTRE D'OR, neuve, six trous en joyaux, patent lever, de la fabrique de Roskil à Liverpool. Elle a coûté 40 guinées en Angleterre, le propriétaire étant sur le point de laisser le pays.

J. S. HILL, Encasqueur. 24 juin, 1833.

AVIS. A vendre de gré à gré, ou à louer pour plusieurs années, et possession donnée le 1er mai prochain, toutes les propriétés dépendantes de la succession de feu Paul C. Dupuy, Ecuier, ci-devant marchand à Kamouraska, consistant, 1o. EN une Maison commode et spacieuse, située sur le chemin royal d'un côté, et de l'autre sur la Rivière de Kamouraska, avec magasin, cave spacieuse, hangar et notamment un quai où abordent les goélettes chargées de marchandises, avec un terrain suffisant pour toute espèce d'opérations commerciales.

2o. UN terrain d'environ 58 arpens en superficie, avec une superbe prairie, granges et étables, voisin de la dite maison, lequel sera vendu ou loué avec la dite maison ou séparément.

3o. Une autre maison très propre et très élégante située en face de la première, sur un emplacement enclavé dans le terrain sus-désigné.

Des sûretés suffisantes seront données. Plus amples informations s'adresser à J. Bte. Dupuy, Ecuier, co-seigneur à St-Thomas, à Mde. Veuve Dupuy sur les lieux, à Pascal Dumais, Ecuier, No. 10 rue à Kacoua, ou au soussigné sur les lieux.

J. Bte. MARTIN, N. P. Kamouraska, 2 nov. 1832.

A VENDRE et possession donnée au premier mai prochain, la propriété du dit soussigné située à environ quatre acres du Moulin à Farine de St. Louis de Kamouraska, reconnue pour un des meilleurs postes du Comté pour faire le commerce. Les terrains attachés à la propriété consistent en 5 ou 6 acres de terre en superficie, sans compter un jardin où est plantée une variété d'arbres fruitiers dont la plupart commencent à rapporter du fruit. La maison a environ cinquante pieds de long et est dans le meilleur état, avec un Puits d'eau excellente et salubre, dans une grande cave. Sur la propriété il y a aussi un bon Hangar de 52 pieds sur 22, avec d'autres bâtiments plus petits, mais commodes et nécessaires.

On donnera les titres les plus satisfaisants. On connaîtra les conditions de la vente en s'adressant par lettres, tranches de port ou en personne à THOMAS ANSBROW.

St. Pascal 20 avril 1833. N. B.—C'est un excellent poste pour une brasserie ou une tannerie. T. A.

A LOUER et possession donnée au premier Mai prochain. Cette Maison et le magasin avantageusement situés pour le commerce ayant été depuis plusieurs années occupés comme telle, elle fait le coin des rues Prairie et St. Roch et est près du parc à Bois. Le tout sera loué ensemble ou séparément.

S'adresser sur les lieux No. 2. AUGUSTIN GAUTHIER. Québec, 22 février 1833.

AUX VISITEURS D'ECOLE. A Vendre sous peu de jours à cette Imprimerie le petit Drame de l'AMI DES ADULESCENS intitulé L'HONNETTE FERMIER. Ce volume contiendra environ 150 pages excellentes caractères et bon papier. C'est un des meilleurs livres pour donner en récompense aux Écoliers de la Campagne.

Québec, 1 juillet, 1833.

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente un assortiment de CARTES D'ANNONCES et de VISITES de toutes grandeurs, qu'ils vendront à bas prix.

FRECHETTE & Co. Québec, 18 juillet 1833.

AUX MAITRE D'ECOLE, &c. LES SOUSSIGNÉS ont dernièrement reçu un très grand assortiment de PAPIER à écrire, Ardoises, Crayons, encre et plumes; aussi tous les livres d'écoles, comprenant l'Histoire du Testament, cours d'HISTOIRE pour les ÉCOLES, viz. de Rome, Histoire Sainte et Ancienne et du Canada, Alphabets, Cahiers à écrire, aussi :

Tous les livres de PRIÈRES adoptés dans ce diocèse et imprimés avec autorité.—Lesquels ils vendront à bas prix, en faisant déduction aux personnes achetant en gros.

Québec 2 Juillet 1833. THOS. CARY & Co. Au Chien d'Or, rue Bue.

Fleur, Charbon, Vins &c. 800 Quarts fleur supérieure, fine, moyenne et entière.

500 voies charbon de New-Castle, pour grilles forges, maintenant en débarquement de plusieurs vaisseaux.

500 Boites savon de Liverpool, vin d'Opoto, de Madère, de Ténérie et Sherry en futailles et en bouteilles, meilleure qualité.

160 Pipes, barriques, quarts et barils de Vins communs dont on disposera à bas prix.

... AUSSI, 3 caisses plumes, 10 do papier pot, 2 boucauts broses à souliers.

A VENDRE PAR SEWELL & HAMILTON. Québec, 29 mai, 1833.

L'ASSORTIMENT d'ornemens d'Eglise suivent vient d'être reçu et maintenant offert en vente par les soussignés—Grandes Croix d'Autel ciselées, Grands Flambeaux, do. Soleils très-riches, Calices, Ciboirs, Encensoirs avec des navettes, Deux paires de Burettes, Lampes d'Eglise, Bénitier et son goupillon, très riches, Custodes, Croix avec son bâton, ciselée, Croix avec son pied, Reliquaire, Crosse d'Évêque Couronne de Vierge, 1 petite garniture d'Autel, de 4 chandeliers et la croix, Frange d'or, Do. d'argent, Damas Satiné, Une quantité d'ornemens.

J. C. REIFFENSTEIN & Co. Québec 30 Mai 1833.

TRAITE DES LOIS CIVILES DU BAS-CANADA. LE SECOND VOLUME de cet Ouvrage vient d'être publié, et est prêt à être déposé aux Souscripteurs. Ceux qui n'ont pas encore reçu le premier VOLUME, voudront bien s'adresser au Bureau de la Minerve à Montréal où il sera déposé ainsi que le Second Volume, et à Québec au bureau du Canadien.

—15 Février, 1833.

A Vendre. Par F. DASHILVA, & Co. 60 QUARTS, Clous assortis, 50 Caisse vitres 7 1/2 x 8 1/2 x 6 1/2. Quelques Futilles Rum et Huile, à un prix modéré. Québec, 22 mars, 1833.

Le Soussigné ayant été nommé curateur à la succession de feu John Graddon Ecuier, prie ceux qui doivent à la dite succession de payer le montant de leurs comptes de main du dit curateur et ceux à qui il est dû, de présenter leurs comptes sans délai.

J. S. HILL, Curateur.

A VENDRE à ST. ANTOINE, dans l'Ornière, une TERRE de DEUX arpens front sur trente deux arpens de profondeur avec maison, grange et autres bâties en bon ordre appartenant à M. ROBITAULT. Pour plus amples informations, s'adresser à St. Ambroise à CHR. PAJEOT.

Québec, 8 Avril, 1833.

AUX MAITRES D'ECOLE. Le Soussigné recevra des propositions des personnes qui désirent obtenir la situation de MAITRE FRANÇAIS à l'Ecole Britannique et Canadienne de Québec. Les qualifications nécessaires sont de pouvoir enseigner le Français grammaticalement, et de connaître la langue Anglaise assez pour pouvoir enseigner le Français à des Écoliers qui ne parlent que l'Anglais. On n'exigera de leçon que l'après-midi, et le traitement sera de £30 courant par an.

Québec 8 Juin 1833. Le soussigné nommé Cessionnaire des effets mobiliers de FRS. MARCOUX, marchand de Pelletteries ci-devant de cette ville au profit de ses créanciers, requiert tous ceux qui peuvent lui devoir de le payer dans le plus bref délai, sans que les comptes soient mis entre les mains d'un avocat pour recouvrement.

MARTIN CHINIC. Québec, 3 juin, 1833.

A VENDRE ou à LOUER, et possession immédiate.—Un emplacement d'environ trois arpens en superficie, situés près de l'église de la paroisse de St. Charles, comté de Bellechasse, au pied de la route qui conduit à St. Germain, sur lequel il y a une bonne et grande maison, avec des caves profondes, cour et jardin, une étable et grange, et aussi un bon moulin à scier. Cette propriété est très avantageusement située pour le commerce ou pour une famille qui voudrait se retirer à la campagne. Des titres incontestables seront donnés à l'acquéreur; les termes de paiement seront faciles et le prix modéré. S'adresser au soussigné, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean, n. 4

4 juillet 1833. J. CHABOT.

A VENDRE par le soussigné, une grande maison située dans la paroisse de St. Thomas, à 1/2 de lieu de l'église, propre pour le commerce, avec hangar et autres dépendances. S'adresser au propriétaire sur les lieux ou à M. V. Tétu, marchand, Basse-Ville. Des facilités seront données pour le paiement.

J. B. FOURNIER. 5 juin, 1833.

H. B. URQUHART. Perruquier, Parfumeur &c. &c. au N. 16 Rue Bue.

Vis-à-vis le Presbytère, et à la porte voisine de chez M. Prior d'un côté, et de chez Made Hayes, confiseur, de l'autre, à ce magasin vaste et commode dernièrement occupé par M. Saunders, Marchand de Faïencerie et de Porcelaine.

H. B. URQUHART saisit cette occasion pour présenter ses meilleurs remerciements à la bourgeoisie et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis son arrivée d'Angleterre et d'Ecosse, et il espère que son attention constante lui en méritera la continuation.

Sa boutique et sa chambre de toilette ont été jusqu'ici sur un plan limité pour la branche qu'il exerce &c. &c. mais dans le nouvel établissement décrit ci-dessus, il se propose d'en avoir un sur le plan de ceux de Londres, avec des appartements commodes pour couper les cheveux aux dames, aux messieurs, et aux enfants, et pour exposer des parfums et des cheveux d'ornement de toute espèce, consistant en BOUCLES, FRISSETTES, PERUQUES, demi do. &c. Broses à tête, à dents et à ongles; savons à barbe; toute sorte d'huiles pour les cheveux, éponge, soit crées pour bonnets à bain, Eau de Cologne, et nombre d'autres articles trop longs à détailler.

Il attend aussi un nouvel assortiment considérable de Londres, avec les dernières modes de Paris, &c.; la fond d'eau de Cologne qu'il a entre les mains est maintenant de 402 phioles, et de la meilleure qualité, de 1s. 3d. à 2s. la phiole.

Au No. 14, rue St. Jean, d'ici au 1er de Mai N. B.—1, 2 ou 3 Chambres et une Cuisine à louer

CEREMONIES DU CULTE. LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer MM. les Curés et autres, qui il sont prêts à livrer un ouvrage depuis longtemps désiré par le clergé de ce pays, savoir :

PETIT MANUEL DES CEREMONIES ROMAINES à l'usage du Diocèse de Québec, publié avec l'approbation de MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

Prix—Relié en mouton 56; en veau 7s, veau de Russie doré sur tranche 9s. et en marroquin doré do. 12s. 6d.;

Les personnes qui voudroient faire relier l'ouvrage elles-mêmes, pourroient l'avoir en feuilles. On peut aussi se procurer l'ouvrage ci-dessus chez MM. E. R. Fabre Montréal, aux Trois-Rivières chez M. Geo. Stobbé, à Québec, chez MM. Neilson, et Cowan, M. T. Cary & Co N. B. Nous notifiions en même temps à qui il appartiendra que nous avons pris le privilège pour le sudit ouvrage.

FRECHETTE & Co. Québec, 11 Oct. 1832. No. 25, Rue Lamontagne.

PORTRAITS ENCADRÉS DES HONORABLES VIGER & PAPINEAU. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de Montréal, un nouvel envoi de portraits encadrés des Messieurs ci-dessus, savoir grand cadre doré enjolivé 20s. cadre doré uni 12s. 6d. et cadre d'acajou 12s. 6d.

Bureau du Canadien. Québec, 9 Octobre, 1832. FRECHETTE, & Co.

ON DEMANDE À ACHETER DES FONDS DANS L'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU. On donnera une prime S'adresser au Secrétaire. Bureau de l'Assurance de Québec contre le Feu. 30 Janvier 1833.

Jardin Botanique de Montréal. CÔTEAU BARRON, DERNIERE LA MAISON DE FEU M. TORRANCE. LES Propriétaires de cet Etablissement en pré-sentant leurs remerciements aux Amateurs et au public en général, pour l'encouragement qu'ils ont reçu jusqu'à présent, prennent la liberté de l'informer qu'on trouvera en tout tems, à leur jardin, une collection bien choisie de Plantes Exotiques, Arbres Fruitiers, Arbustes, Plantes Vivaces et de Pleine Terre, Oignons à Fleurs et Graines de Fleurs; ils y appellent l'attention du public. Les ordres laissés à la Librairie de MM. Fabre & Co., Rue Notre-Dame, et chez M. A. Cowan, Epicier, Rue Saint Paul, seront ponctuellement exécutés. Catalogues donnés gratis, à l'Etablissement. S. GUILBAULT & Co. Montréal, 14 mars 1833.

AVIS. LA Bibliothèque de l'INSTITUT DES ARTISANS de QUÉBEC. Halle des Francs-Maçons, sera ouverte tous les soirs depuis SEPT heures jusqu'à NEUF heures, à commencer LUNDI prochain, le 3 Juin.

31 Mai 1833.

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER. Le Soussigné louera, soit au mois soit à l'année, le tout ou partie de cette grande maison sur le chemin de Lorette appartenant à M. Juchereau Duchesnay, à laquelle voudrait passer à belle saison en campagne ou tenir auberge, JOS. F. PERRAULT, Protonotaire

Québec, 19 avril 1833.

FORMULES en blanc pour les MAGISTRATS savoir: Reconnaissances, Mandats d'Amener, Sommations, Informations sur la 43e. Geo. III. C. 10. Mittimus.

AUSSI : FORMULES pour les AVOCATS et les HUISSIERS. Bureau du Canadien, 25 juin 1831.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE, DE LONDRES SUR LA VIE: Etabli en 1807 par Acte du Parlement.

Deux Millions de Livres Sterling. L'AGENCE DU CANADA du BUREAU DE L'AIGLE est autorisé à négocier des Polices d'Assurance sur la vie jusqu'au montant de £5,000 sur une simple vie, et offre aux habitants de ce pays entre autres avantages:—

1o. Sécurité parfaite, vu l'étendue du Capital de la Compagnie.

2o. Règlement rigide et honorable et libéral de toutes les pertes, sous trois mois à compter du décès de la personne assurée.

3o. Participation aux profits et accumulation de la Compagnie.

Les taux des primes ont été fixés aussi bas que le permet le devoir principal, celui de la sûreté; et pour corriger toute erreur qui pourroient exister sous ce rapport, quatre cinquièmes de tout excédent ou des profits de la Compagnie retournent aux personnes assurées (pour tout le terme de leur vie) à la distribution périodique des profits.

On pourra voir des Tableaux des taux et se procurer toute information nécessaire sur la manière d'assurer &c. en s'adressant à GEORGE DAVIES, Ecr., à Montréal, ou à

Wm. HENDERSON, JUNR. Agent. Bureau d'Assurance du feu de Québec, 25 janvier 1833.

MAISON DE PENSION. MR. LACASSE ayant quitté le commerce, se propose de tenir une MAISON DE PENSION dans la Maison de M. Michel Borne, ci-devant occupée par M. Déchêne, près de l'Eglise de la Haute-Ville, rue Notre Dame, no. 14.

Messieurs les marchands de campagne et autres voyageurs trouveront chez lui tous les avantages et attentions possibles, à des conditions faciles. Québec, 8 avril, 1833.

ÉCRITURE ELEGANTE. On peut voir au bureau du Canadien des échantillons d'un SYSTEME d'ÉCRITURE UNIE et ELEGANTE, que M. J. KAGE, garanti d'enseigner dans HUIT COURTES LEÇONS. Les personnes qui désirent l'acquiescer recevront les leçons à leur résidence en laissant leur adresse au bureau ci-dessus.

Conditions—QUATRE PIASTRES, et rien ne sera demandé si on n'apprend pas le système.

Quelques enfants pourront être reçus comme Pensionnaires à son école du jour sur le chemin de Ste-Foy, à trois milles de Québec. Québec 22 mars 1833.

CHANGEMENT DE DEMEURE. J. McPHERSON, Perruquier et Parfumeur, demande à informer ses pratiques et le public en général, que pour procurer plus de commodité aux Dames et Messieurs qui peuvent l'honorer de leur patronage, il a transporté sa boutique aux logemens centraux et plus commodes, No. 7 rue la Fabrique, ci-devant occupés par M. McKee, dentiste. J. McP. présente en même temps ses plus respectueux remerciements de l'encouragement très libéral qu'il a reçu depuis son arrivée à Montréal, et il espère que par une attention stricte aux affaires, il continuera à mériter la faveur publique, qu'il s'est toujours efforcé de mériter.

Québec Mai 1833.

J. GAGNE, NOTAIRE, prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a établi son étude au fauxbourg et rue St. Jean, No. 96, vis-à-vis le Jupiter, et il espère par son assiduité, de pouvoir mériter leur encouragement.

Québec, 8 Mai, 1833.

LISTE DES AGENS AU CANADIEN.

P. A. DORION, Ecuier, Ste. Anne Lapérouse

A. Z. LEBLANC, Ecuier, Trois-Rivières,

LOUIS BARBEAU, Ecuier, Rivière du Loup.

DR. MEILLEUR, L'Assomption

MM. E. R. FABRE & Co. Montréal

H. DE ROUVILLE, Ecuier, St. Hilaire de Rouville

J. C. DUVERT, Ecuier, St. Charles

THIM. FRANCHERE, Ecuier, St. Mathias

J. LOUIS WOLFF, M. P. Gentilly

JOS